

LE MESSENGER SYNDICAL

Organe des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Union Régionale de l'Ouest

Administration et Rédaction : 6, Rue de Bel-Air, Nantes

León BUERNE Chèques Post.
23.78 ASSUREUR 318
12, Avenue Félix-Faure — NANTES

INCENDIE — Ancienne Mutuelle du Calvados
dernier dividende 10 0/0

VIE — La MUTUELLE-VIE
dernier dividende 9 0/0

ACCIDENTS — Les Anciennes Mutuelles Accidents
Loi 1898 - Individuelles - Automobiles
Agric. - Gens de Maisons - Glaces, etc.



ÉCOLE PIGIER

NANTES - rue Crébillon, 6 et 8
Téléphone 2.14

ENSEIGNEMENT RAPIDE & INDIVIDUEL - COMMERCE, COMPTABILITÉ
STÉNO-DACTYLO, LANGUES, etc. - COURS DE COUPE & DE COUTURE

HOMMES, JEUNES GENS DAMES, JEUNES FILLES
Inscriptions à toutes époques de l'année
Entrées et Salles spéciales
PROFESSEURS DAMES

— TRAVAUX —
DE COMPTABILITÉ

Placement gratuit des Elèves par les soins de l'Association Amicale des Anciens Elèves

Lire en 2^e page la suite de la DECLARATION CONFEDERALE, lue par JULES ZIRNHELD, président de la C. F. T. C., au nom du Bureau Confédéral, au Congrès Confédéral tenu à Paris les 8 et 9 juin dernier.

Abonnement au "Messenger Syndical"

Nous nous permettons de rappeler à nouveau à tous ceux dont l'abonnement vient à échéance en ce moment, ainsi qu'à tous ceux dont le coût de l'abonnement n'a pas encore été réglé pour 1924, de vouloir bien nous adresser sans retard, afin qu'il n'y ait pas d'interruption dans l'envoi du journal, soit leur acquiescement à un nouvel abonnement, soit le montant de l'abonnement en cours. Ainsi vous nous éviterez du travail, et vous en remercions à l'avance.

La Commission de rédaction.

P.-S. — Toute réclamation doit être adressée au Président de la Commission de rédaction, 6, rue de Bel-Air, avec timbre pour la réponse s'il y a lieu.

Union Régionale des Syndicats de Travailleurs Chrétiens de l'Ouest

Siège, 6, rue de Bel-Air, Nantes

CONVOICATIONS

Bureau de l'U. R. — Réunion ordinaire le 1^{er} mercredi, 5 novembre, à 19 heures, au siège, 6, rue de Bel-Air.

Commission de rédaction du journal. — Réunion le 2^e mercredi, 12 novembre, à 19 h., au siège, 6, rue de Bel-Air.

CONSEIL de l'UNION REGIONALE

La Réunion du Conseil de l'Union Régionale de l'Ouest aura lieu le dimanche 30 Novembre, à 9 heures 30, 6, rue de Bel-Air et s'occupera tout particulièrement du prochain Congrès de l'Union qui devra se tenir cette année à Angers, courant Mars 1925.

Les Membres du Conseil recevront des convocations avec l'ordre du jour.

Union Nantaise

DES

Syndicats de Travailleurs Chrétiens
6, rue de Bel-Air

PERMANENCE

La permanence est assurée tous les jours au siège, 6, rue de Bel-Air : Le matin, de 8 à 9 heures, et de 11 h. 30 à 14 heures ; le soir, de 17 à 18 h. 30.

Chaque soir, de 19 heures à 20 heures, tous renseignements sont fournis par les membres des bureaux des Syndicats.

Société de Secours Mutuels des Travailleurs Chrétiens

Siège, 6, rue de Bel-Air

Réunion du Bureau le mardi 4 novembre, à 20 heures, au siège, 6, rue de Bel-Air.

COTISATIONS

Versement des cotisations les 1^{er} et 2^e dimanches, 2 et 9 novembre 1924, de 9 h. 30 à 10 h. 30.

SERVICE D'ACHATS EN COMMUN

CONVOICATION

La Commission du Service d'Achats en Commun se réunira, 6, rue de Bel-Air, le 3^e mercredi, 19 novembre, à 19 heures.

Le service d'achats est ouvert les mardis et jeudis, de 14 heures à 19 h. 30 ; mercredis et vendredis, de 18 h. 30 à 19 h. 30 ; le samedi matin, de 8 h. 30 à 11 heures ; le soir, de 14 h. à 19 heures.

Nous recommandons d'une façon toute particulière à tous nos syndiqués notre Service d'Achats en commun. Ils y trouveront et aux meilleures conditions possibles tous les articles qui peuvent satisfaire les plus difficiles.

Un peu de solidarité et d'esprit syndical, vous ne le regretterez pas et vous aiderez ainsi à la propagande des Syndicats chrétiens plus nécessaires que jamais.

Nous comptons sur la bonne volonté de tous, et d'avance merci.

La Commission.

A partir du Mardi 4 Novembre, solde d'un lot de pantoufles en feutre doublé à 3 fr. 50 la paire.

Confitures depuis 2 fr. 50 les 500 grammes.

Sardines à l'huile, 1 fr. 65 la boîte.

Pommes de terre livrées gratuitement à domicile, à partir de 50 kilos.

Oignons et carottes.

Avis très important. — Le samedi 1^{er} novembre, jour de la Toussaint, le Service d'Achats restera fermé, mais par contre sera ouvert toute la journée du Vendredi 31 Octobre.

La Maison Familiale

Société d'Habitations à Bon marché, réunie à l'Union régionale des Syndicats de Travailleurs chrétiens. Siège social : 6, rue de Bel-Air, Nantes.

Permanence par le secrétaire tous les jours, de 16 à 19 heures.

Le plus humble effort à son prix

Combien de camarades, même parmi les meilleurs syndiqués ou sociétaires se reculent lorsqu'on leur demande de pouvoir compter sur eux, soit pour entrer dans les conseils ou bureaux, soit pour des travaux, même passagers. Ils trouvent toutes sortes de raisons, plus ou moins valables, pour se dispenser ou refuser catégoriquement même, le concours qu'on sollicite de leur part.

Que ces camarades veuillent bien lire ce qui suit, emprunté pour la plus grande partie à l'Employé, qu'ils méditent, et ils verront que le plus petit, le plus humble effort a son prix et qu'il peut souvent faire beaucoup pour l'accroissement, la bonne marche et la force de nos syndicats chrétiens.

Dans le travail que nous poursuivons en commun dans nos syndicats chrétiens pour l'amélioration du sort des petits et des faibles, avec le dédain des grands mots vides et du bruit inutile, quelle erreur ce serait de croire qu'il n'y a que les brillants dévouements, les gros sacrifices, l'effort de beaux talents qui puissent servir. Nous devons dire au contraire : Le plus humble effort a son prix.

Effort proportionné aux moyens, effort mesuré aux possibilités de chacun ; effort qui peut malgré sa modestie apparente être le don généreux et pénible d'une âme, effort qui peut aussi avoir la simplicité fidèle d'une cotisation régulièrement payée et exactement récupérée par la coopération. Le plus mince effort, s'il est sérieux et positif, a sa valeur proportionnée et réelle. Songez pour accomplir celui qu'il vous est possible de faire, que nous sommes plusieurs milliers, de qui on peut attendre un geste auquel le vôtre se joindra ; que la plupart feront plus que ce minimum.

C'est par un effort assez humble, qui n'est qu'une manifestation d'une bonne camaraderie, que nos syndiqués font du recrutement parmi ceux qu'ils jugent dignes de se joindre à nous, d'appartenir à cette élite organisée et honorablement connue, que nous sommes parvenus à constituer à la longue. C'est le même effort, minime en apparence, gros de résultats qui nous vaut d'excellentes recrues dans les Patronages, dans les Amicales, dans les groupes sportifs.

Et c'est un autre effort dans la conversation entre camarades, qui amène et qui retient, ceux qui peuvent en profiter, à nos cours professionnels ; qui crée une belle assistance à nos réunions quelles qu'elles soient. Souvent, une simple causerie intime qui fera sentir le sérieux et la portée pratique de nos organisations convaincra celui-ci ou celle-là qu'il doit

se donner plus activement à l'action syndicale, toujours à court de militants. Telle parole dite à un camarade demeure longtemps sans fruit ; et un beau jour, sous la chaleur d'un ne sait quel sentiment, elle se met à germer. On ne persuade pas assez qu'il y a une force généreuse latente dans tous les cœurs, et qu'il suffit de savoir l'éveiller. Heureux qui donne au syndicat un bon travailleur de plus !

Quelle magnifique histoire ce serait, celle de dévouements qui créèrent, soutinrent, développèrent le syndicat ! Il y a des dévouements qui continuent toujours leur action efficace. Il en est qui n'eurent qu'un temps, dont pourtant le souvenir demeure, comme les résultats qu'ils ont donnés sont acquis ; au jour suprême ceux qui en gardent le mérite en seront auréolés. De tous ces dévouements, rien ne se trouve perdu dans nos organisations ; et tel effort que l'on croit oublié de tous parce qu'il est lointain laisse en réalité son fruit au plus profond de nos fondations pour servir efficacement à la solidité, au développement de l'édifice. Dans notre action éminemment pratique, tout a son résultat positif.

C'est aussi un effort relativement petit, celui qui consiste par exemple à se faire inscrire sur les listes prud'homales, à faire inscrire des amis, des collègues, à l'occasion féminins, à s'assurer que les listes sont bien sincères. Et pourtant c'est un peu par là que nous pouvons prouver notre force et qu'au jour du vote, nous favoriserons de notre suffrage, les candidats dont nous connaissons la valeur professionnelle et morale. C'est par là que nous atteignons ce grand résultat ; faire de la juridiction prud'homale une justice vraiment soucieuse des intérêts des travailleurs, en l'empêchant de devenir une justice de parti pris, et ainsi faussée, bientôt discréditée.

C'est par là encore que nous assurons notre place légitime dans toute représentation du travail existant actuellement ou qu'organiserait des lois futures. On a vu des résultats encourageants obtenus par les commissions chargées d'appliquer la loi Astier. Que ces résultats servent de leçons à tous nos syndicats, à tous nos camarades. Organisons-nous fortement, dévouons-nous à la cause des travailleurs, tôt ou tard ces efforts seront couronnés de succès. Car l'adage qui dit : « Aide-toi, le ciel t'aidera » est toujours vrai.

Nous ne saurions mieux dire. Mais que l'on mesure de combien d'efforts doit être composé le dévouement à la classe des Travailleurs. Que chacun de nos syndiqués pense qu'il y a au moins l'un de ces efforts qui est à sa mesure, et que tous se rendent bien compte que c'est notre sort commun qui est entre nos mains, et pour lequel le moindre geste peut être infiniment salutaire.

Si nous savons nous affirmer, si nous consentons tous à donner seulement ce que nous pouvons donner, mais sans restriction on s'apercevra bientôt que la force des travailleurs constituée ainsi est réellement la plus solide, la plus représentative et la plus consciente.

Nos délégués ont pris place partout où il y a lieu de représenter les intérêts des travailleurs. Partout où ils l'ont pu, ils ont substitué le principe fécond de l'entente et de la collaboration au funeste principe de la lutte des classes. Les timorés s'imaginaient jadis que des syndiqués chrétiens trembleraient devant la grève. La C. F. T. C. a dû prendre position devant

Faites le Concours de Rébus des Grands Magasins Decré

5.000 FRANCS DE PRIX

Réclamez la Feuille d'Inscription
aux Caisses

des Grands Magasins Decré

R. C. : Nantes 51 B.

Pour tous vos Achats en Tissus, Confections et Ameublement

ADRESSEZ-VOUS

A LA PREMIERE MAISON

13, 15, 17, 19, Rue de la Paix — Succursale : 5, Rue Crébillon, NANTES — Téléphone 4.31

Les plus grands Assortiments — Le meilleur Marché

Georges GANUCHAUD & Fils

AU BON RESSEMELAGE

Place Sainte-Croix, NANTES

RIEN que de
Solides Réparations

Livraison sous 2 jours

Le Magasin est ouvert en permanence de 7 h. 1/2 à 19 h.

REMISE 5% AUX SYNDIQUÉS

Un assistant ayant demandé qu'il lui soit donné la plus grande publicité, il est décidé qu'elle sera publiée intégralement dans le compte rendu du Congrès.

**Syndicat des Employés
du Commerce et de l'Industrie**

Siège, 6, rue de Bel-Air, Nantes

Convocation

La réunion mensuelle du Conseil syndical aura lieu le vendredi 14 novembre, à 20 heures, au siège, 6, rue de Bel-Air.

Permanences

Les permanences suivantes sont assurées tous les lundis et vendredis, de 19 h. à 20 h., au siège, 6, rue de Bel-Air :

Recrutement : Par M. Foulon, secrétaire ;
Placement : Par M. Gustave Pressensé, président ;

Cotisation et Coopération : Par M. Buerne, trésorier.

Placement

Quelques offres d'emplois nous sont faites, de même des demandes d'emplois, avec le concours de tous nous nous efforcerons de les satisfaire.

Recrutement

Pendant le mois de septembre nous avons enregistré dix-huit nouvelles adhésions, portant à soixante-huit le chiffre des nouvelles adhésions depuis le début de l'année.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

du 5 Octobre 1924

Le dimanche 5 octobre, à 10 heures, à la suite de la messe qui avait été célébrée en la basilique Saint-Nicolas à l'occasion de la fête de Saint-Michel, a eu lieu au siège du Syndicat, dans la grande salle des fêtes, l'assemblée générale d'automne.

Le président, M. Pressensé, ouvre la réunion par la récitation de la prière et souhaite la bienvenue aux 68 membres nouveaux syndiqués qui se sont fait inscrire au Syndicat en 1924 et dont un certain nombre sont venus assister à l'assemblée de ce jour, il salue ensuite respectivement le T. C. Frère Camille, représentant l'Institut des Frères des Ecoles chrétiennes, qui nous honore de sa présence, puis M. Guillemot, le dévoué président du Syndicat des employés de Saint-Nazaire d'avoir bien voulu venir parmi nous aujourd'hui et l'assure de toute sa sympathie pour lui et son Syndicat.

M. Duhamel, secrétaire, donne lecture du procès-verbal de l'assemblée générale précédente du 7 juillet dernier, qui est adopté, et M. Buerne, trésorier, rend compte de l'état de la caisse du Syndicat à fin septembre, qui est satisfaisant.

La caisse a reçu pour escompte des factures de la Belle Jardinière, 247 fr. 90, sur lesquels 201 fr. 70 ont été remboursés aux sociétaires, le solde étant à la disposition des ayants-droit.

M. Buerne rappelle l'intérêt qu'ont tous les syndiqués à s'adresser pour leurs achats aux Maisons nous accordant une remise sur présentation de la carte syndicale. Une liste de ces Maisons, par ordre alphabétique, a été imprimée et les syndiqués qui ne l'ont pas reçue n'ont qu'à la demander au secrétariat.

10 % aux Syndiqués
(sauf sur articles Tennis)
NANTES-SPORTS
10, rue de l'Écluse, 10

plusieurs mouvements, et jamais elle n'a manifesté de crainte et esquissé de fanfaronnade, et jamais elle ne s'est laissée guider par la haine. Là où d'autres jetaient des cris romantiques, faisaient des discours abondants, se préoccupaient surtout de la galerie et d'apparents effets de force bruyante et inopérante, l'organisation chrétienne n'a vu que les intérêts en jeu pour les étudier froidement et exactement. Elle s'est montrée aussi ferme que les C. G. T., mais plus calme ; aussi forte et aussi capable de maintenir la solidarité des travailleurs, mais mieux renseignée sur les revendications soutenues, mieux pourvue d'arguments et de chiffres, plus habile à mesurer le succès possible, et ainsi à l'atteindre plus sûrement. Elle n'a pas promis la lune, voué les patrons à la mort, ni réglé de grandes manœuvres préparatoires du grand soir. Elle s'est contentée de poursuivre la revendication désirée.

En cela, ne sommes-nous pas les véritables représentants de la masse des travailleurs, une faible minorité exceptée. Presque toutes les grèves ont un but positif bien déterminé. L'homme qui vit au jour le jour de son labeur se résigne assez mal à abandonner le salaire attendu pour un motif extérieur à sa profession. Le rôle des révolutionnaires est de mêler à une revendication précise, et peut-être justifiée des exagérations qui accentueront le différend et des ferments d'une haine de classes dont ils entendent tirer parti. Au contraire, le rôle de la C. F. T. C. fut surtout de montrer clairement le bien-fondé de la revendication présentée, et de la faire aboutir dans le plus bref délai possible ; et comme la paix vaut mieux que la guerre, même sur le terrain social, de conclure entre patrons et ouvriers d'une même profession, le plus grand nombre d'accords possible, et créer des commissions mixtes où le contact établi permettra dans l'avenir une solution pacifique et avantageuse des conflits.

Il est impossible qu'une telle attitude fidèlement observée, maintenue sans faiblesse et sans surenchère ne nous gagne pas la confiance de la classe des travailleurs, avec l'estime de tous les gens sérieux. Notre œuvre pacificatrice, consolante et féconde, qui vient de l'excellence de nos principes et de la solidité de notre foi, s'affirmera de plus en plus dans cette société nouvelle que nous aurons fortement contribué à organiser, et où les révolutionnaires ne seront plus à leur place qu'une minorité sans force composée d'obstinés mécontents et de perpétuellement aigris.

Pour ce résultat, qui paraissait immense il y a quinze ans, et qu'aujourd'hui des succès précis et positifs montrent possible et à portée de notre énergie, le plus humble effort suffirait, s'il était accompli par tous. Et cela étant, cet humble effort, nous le demandons à nos camarades, n'est-il pas indispensable qu'ils nous le donnent ? Quand ils voient sur la brèche les dévoués qui mènent les syndicats au succès, qui se dépensent pour notre Union Régionale de l'Ouest et pour notre C. F. T. C. déjà si importante, se résigneraient-ils à n'être pour rien dans cet heureux développement ? S'y résignent-ils ces bons amis que nous connaissons ici et là, si fermement attachés à leurs syndicats, si pleinement conscients de leur rôle et qui aiment de tout leur cœur les associations professionnelles dont ils attendent protection pour eux-mêmes et pour les leurs ? S'y résignent-ils ceux qui sont venus plus récemment dans les syndicats, qui ne nous ont pas encore appréciés pleinement, et qui doivent pourtant s'apercevoir que la besogne est aussi réelle que féconde, et qu'il y a quelque chose à faire pour tout homme d'âme bien née dans le royaume des Camarades Syndiqués.

Qu'ils sachent au moins, ceux qui ont le désir de concourir à notre action et qui ne peuvent offrir que peu de chose, que le plus humble effort a son prix, qu'on ne demande à chacun que ce qu'il a le moyen d'accomplir et à portée de sa main. Que tous tiennent à être, dans la mesure où ils le peuvent, de bons syndiqués conscients. Que tous ceux qui ont le désir d'être plus directement utiles, tous ceux qui veulent se dire au déclin si tôt venu de la vie : « J'ai fait quelque chose de bon pour mes frères de travail », que tous ceux-là nous apportent ces efforts multipliés dont nous avons si grand besoin.

Mais que les autres sachent qu'en accomplissant le petit effort qui leur est possible ils n'auront pas peu contribué à la puissance de l'œuvre. Les syndicats, ce ne sont pas seulement ceux qui les dirigent, ceux qui en manifestent extérieurement l'action, mais c'est aussi et sans exception tous les simples camarades conscients de leur utilité, qui veulent s'aimer les uns les autres en bons frères de travail, qui ne peuvent donner que peu, mais qui font bien leur devoir de syndiqués. La miette de pain et le verre d'eau de chacun, et le travail s'accomplira. Qui s'y refuserait ayant médité et compris que le plus humble effort a son prix ?

Et maintenant que tous, après avoir lu et médité ce qui précède, auront compris qu'il était de leur devoir pour eux d'abord et pour la collectivité ensuite de donner quelque chose de leur temps et de leur savoir, de profiter de leurs relations pour aider par des conseils donnés à propos, nous espérons pouvoir compter sur tous pour nous aider dans le recrutement d'abord, puis, dans toutes les occasions qui pourront se présenter, pour aider ceux qui dirigent les syndicats et ont besoin du concours de tous, quelque petit soit-il, pour leur permettre de mener à bien le travail entrepris.

Gustave PRESSENSÉ.

**Confédération Française
des Travailleurs Chrétiens**

5, rue Cadet, Paris

DECLARATION CONFEDERALE

Suite et fin de la Déclaration Confédérale
lue par J. Zirnheld, président de la C. F. T. C., au nom du Bureau confédéral,
au Congrès des 8 et 9 juin dernier.

Dans l'ordre moral

Si nous poursuivons notre organisation et notre action syndicale dans les limites professionnelles et économiques et dans les conditions d'indépendance que nous impose la législation française, nous avons le souci cependant de donner aux travailleurs catholiques le moyen de défendre leurs droits légitimes tout en sauvegardant leur conscience et leur foi.

Notre espoir est de réaliser ainsi, grâce au concours de tous les catholiques, une organisation professionnelle profondément animée de l'esprit chrétien, soucieuse de l'accomplissement intégral du devoir, gardienne énergique des justes droits.

Mais cet espoir et ce souci nous obligent aujourd'hui à dénoncer l'immoralité grandissante qui sévit dans tous les rangs de la société et particulièrement dans les milieux économiques, car cette immoralité rend plus difficile et plus précaire notre tâche.

La notion du juste prix et du juste bénéfice est à ce point oubliée que de trop nombreux organismes économiques réclament le droit de vendre sans contrôle au prix qui leur plaît, et qu'un ministre a pu proclamer en plein Parlement, sans soulever la moindre protestation, qu'il n'y a pas de bénéfice illicite.

La notion de la propriété est à ce point dénaturée, qu'on en confond l'exercice

avec le droit, et que le spéculateur, le fraudeur, l'usurier, dont la gent se multiplie avec une effroyable rapidité et dont la puissance et l'audace s'accroissent chaque jour, se croient garantis par une impunité trop fréquente contre les retours de la justice et contre l'obligation de la restitution.

La notion d'autorité est à ce point méconnue qu'elle n'est plus pour les uns qu'une sujétion intolérable et pour les autres qu'un moyen d'oppression ou qu'une possibilité de se libérer des servitudes pourtant indispensables.

La nécessité des disciplines morales est à ce point incomprise que trop de travailleurs se refusent à accomplir leur devoir professionnel et que trop de chefs d'entreprises et d'hommes d'affaires proclament que la religion et la morale n'ont rien à voir avec l'économie, et qu'ils restent seuls maîtres, dans ce domaine, de décider ce que bon leur semble.

L'oubli et la violation des règles de la plus élémentaire honnêteté, les excès de la spéculation et du mercantilisme et leur impunité, le contraste frappant qui existe entre la fortune exagérée, soudainement et illicitement acquise de quelques-uns, et la misère ou la gêne du plus grand nombre, la prolongation d'injustices sociales intolérables et dont la suppression ne rencontre qu'indifférence ou farouche opposition, les tentations et les défaillances que la puissance immodérée de l'argent cause dans les consciences, tout cela jette un trouble profond dans l'esprit des travailleurs catholiques.

Qu'ils s'en indignent et que parfois même leur voix ait quelque apreté et leur geste quelque rudesse, ceux-là seuls s'en étonnent qui ignorent leurs souffrances et la précarité de leur vie, et qui ne connaissent point leur honnêteté profonde et le sens de la justice.

Qu'on y prenne garde ! La foi la mieux trempée, la conscience la plus scrupuleuse, le sentiment le plus profond du devoir, ne sauraient indéfiniment résister à de semblables scandales. Nous ne pouvons, en tous les cas, nous contenter de les accueillir par un silence, fût-il même attristé, qui ne serait de notre part qu'une complicité déguisée.

Qu'ils le veuillent ou non, la morale chrétienne s'impose aux nations comme aux individus, aux hommes politiques comme aux simples citoyens, aux hommes d'affaires comme aux ouvriers. Qu'ils l'acceptent ou qu'ils la réprouvent, elle les domine et elle les assujettit. Plus ils s'en éloignent ou plus ils la transfigurent, et plus les événements se chargent de leur prouver leur impuissance d'agir utilement en dehors d'elle et leur incapacité de concevoir, de bâtir, de pacifier sans elle !

Nous avons conscience d'accomplir un devoir nécessaire en rappelant ainsi nos principes et notre programme.

Le salut de notre pays, en cette heure critique, n'est pas dans une concurrence d'enrichissement ou d'ambition, il est avant tout dans l'émulation du sacrifice. Nous avons essayé d'indiquer jusqu'où ce sacrifice devait aller et quelle en était l'urgence. Qu'on tarde ou qu'on marche à l'accomplir et les exigences se feront plus impérieuses, les solutions deviendront plus difficiles, et l'heure approchera plus vite où, toute voie étant fermée vers le salut, nous n'aurons plus que le choix de la catastrophe.

Pour que le salut vienne malgré tout, promettons-nous, travailleurs de la C. F. T. C., que nous nous attacherons, avec une énergie inlassable, à remplir généreusement les devoirs qui nous incombent dans la profession et dans la société, à promouvoir l'ordre chrétien seul capable de réaliser la paix dans la justice, à demeurer au combat quelles qu'en soient les péripéties, jusqu'à la victoire ou jusqu'à l'holocauste !

Cette déclaration, dont plusieurs passages ont été coupés d'applaudissements, est approuvée à l'unanimité par le Congrès.

Pour vos Achats

Vins de Table - Vins fins et Liqueurs
ADRESSEZ-VOUS A LA MAISON

THÉOPHILE GUILLON

où vous trouverez le plus grand choix
DEMANDEZ et aux meilleures conditions

La "FINE-BRETAGNE"

La meilleure des Eaux-de-Vie de Vin
Téléphone 8.97

Pour les Syndiqués, remettre les Commandes, 6, rue de Bel-Air

GRANDE PHARMACIE DE PARIS

Place Royale - NANTES - Rue d'Orléans

Prix les plus réduits - Produits les plus purs

Réduction 5 %, sur présentation de leur carte, à tous les Membres des Syndicats de l'Union

SPÉCIALITÉS ET EAUX MINÉRALES EXCEPTÉES

COMPAGNIE FRANÇAISE

NANTES
15, rue du Calvaire

TOUS LES TISSUS

NANTES
15, rue du Calvaire

La plus importante organisation française spécialisée dans le tissu

MAISONS DE VENTE A PARIS (place Saint-Philippe-du-Roule) ET DANS LES PRINCIPALES VILLES DE FRANCE

M. Pressensé parle ensuite du recrutement qui donne de bons résultats ; en septembre il y a eu 18 adhésions nouvelles, ce qui porte à 68 le nombre d'adhésions obtenues en 1924. C'est un succès qui doit nous encourager à continuer et chaque syndiqué doit y apporter sa collaboration. Le service du placement a reçu 22 offres d'emplois, 38 demandes dont un grand nombre ont pu être satisfaites. A ce sujet, le président renouvelle la demande faite déjà plusieurs fois aux syndiqués de bien vouloir informer le secrétariat, rue de Bel-Air, de tous les emplois qui, à leur connaissance, seraient vacants ou sur le point de l'être. C'est un des premiers principes de solidarité syndicale, qu'il ne faut pas perdre de vue.

Au chapitre de l'action professionnelle, M. Pressensé rappelle ce qu'a fait le Syndicat pour l'établissement de la semaine anglaise dans les magasins de Tissus et Mercerie en gros pour laquelle plusieurs réunions ont eu lieu à ce sujet, mais le décret ministériel sanctionnant les décisions prises à ces réunions et obligeant par suite les dissidents à s'y conformer n'a pu être pris à temps pour être mis à exécution en 1924 ; puis pour la fermeture des magasins dans les commerces de détail le dimanche, de prochaines réunions mixtes vont avoir lieu pour les commerces de chaussure, chapellerie, bijouterie, etc... et ensuite pour l'alimentation.

Sur la demande du président, l'Assemblée vote à l'unanimité la proposition de fermeture complète le dimanche de tous les magasins et désigne à l'unanimité des présents, comme délégués aux réunions mixtes qui seront convoqués par l'inspectrice du travail, MM. Pressensé et Foulon, auxquels sera adjoint un délégué de chaque profession. Pour la désignation de ce délégué, le président rappelle la nécessité pour chaque syndiqué de faire connaître exactement sa profession et la nature de son emploi, au lieu de se contenter du terme vague « employé de commerce », c'est pour cela que les lettres de convocation aux assemblées générales portent toujours un formulaire à remplir par le titulaire et donnant ces renseignements.

La parole est ensuite donnée à M. Guillemot, président du Syndicat des employés de Saint-Nazaire, qui nous entretient des débuts et de l'état actuel de son syndicat. Fondé le 18 mai 1924, il fut inévitablement soumis à toutes les critiques de nos ennemis et même de certains qui se disent nos amis. De 12 membres au début, il en compte actuellement 65 et tout fait prévoir qu'il n'en restera pas là. Sa vitalité s'est déjà affirmée par son intervention dans diverses questions professionnelles : lettre à un patron pour protester contre des heures supplémentaires non payées et non compensées ; création de cours de perfectionnement ; conférences, causeries s'étendant aux agglomérations voisines de Saint-Nazaire, etc... ; la création d'un nouveau Syndicat de dames est également chose faite, et tout fait prévoir la constitution prochaine d'un Syndicat ouvrier.

M. Pressensé félicite M. Guillemot des résultats acquis jusqu'à ce jour grâce à son dévouement et le remercie de sa communication.

Puis, après avoir informé l'Assemblée que la question du secrétariat général est toujours à l'étude à Paris, et rappelé qu'il ne faut pas attendre l'année des élections prud'homales pour se faire inscrire sur les listes des électeurs au Conseil des prud'hommes, le président engage les syndiqués à favoriser davantage notre service d'achats en commun, dont les prix de vente peuvent rivaliser avec ceux pratiqués dans le commerce et dont les bénéfices sont affectés au fonctionnement des services régionaux. Il lève la séance à 11 h. 30, après la récitation de la prière habituelle.

Le Secrétaire-adjoint,
P. FOULON.

Famille Syndicale

Le Samedi 18 octobre, a été célébré le mariage de notre camarade Pierre Bigot avec Mademoiselle Philomène Audrain. La Bénédiction nuptiale leur a été donnée en l'Eglise Cathédrale de Nantes.

Avec nos bien vives félicitations, nous prions les jeunes époux d'agréer nos vœux les meilleurs et les plus sincères.

NAISSANCES

Le 12 septembre : Annick Goupille, fille de notre camarade Etienne Goupille,

Le 19 septembre, Renée Halouis, fille de notre camarade Halouis.

Nous adressons à nos camarades, avec nos sincères félicitations, nos meilleurs vœux de bonne santé pour les mamans et leurs bébés.

Syndicat de la Métallurgie et parties similaires

Siège : 6, rue de Bel-Air

Convocation

La reprise de nos Réunions mensuelles est fixée au 3^e dimanche, 16 Novembre prochain, à 10 heures, au siège, 6, rue de Bel-Air.

Ordre du jour : Election du président, en remplacement de M. Evain, démissionnaire par suite du changement de situation.

Syndicat des Menuisiers et de l'Ameublement

Siège : 6, rue de Bel-Air

Convocation

Tous les Membres sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le 3^e Dimanche, 16 Novembre, à 9 heures 30, au siège, 6, rue de Bel-Air.

A l'ordre du jour figure la question importante de la Caisse de Défense professionnelle.

Section des Dames

Syndicat des Dames employées du Commerce et de l'Industrie

18, rue Talensac. Téléphone : 19.55

Convocations

Dimanche 9 novembre, à 8 h. 3/4, cercles d'études. On y traitera la question particulièrement intéressante des « Cours professionnels. »

Ce même jour, à 10 h., réunion du Bureau.

VIE SYNDICALE

C'est une légitime fierté, un puissant réconfort pour un groupement, de pouvoir, en jetant un regard sur le passé, constater le progrès accompli, la marche en avant réalisée. Disons-le, sans orgueil, qui exagère ou illusionne, mais avec cette calme sincérité qui voit ce qui est : notre Syndicat accuse une vitalité de plus en plus grande.

L'esprit syndical s'affirme davantage. Nul ne peut contester qu'en ces dernières années, la compréhension de la nécessité des groupements professionnels ne se soit accentuée.

S'unir pour l'étude des intérêts professionnels : « pour défendre par des moyens légitimes, des intérêts légitimes », comme le disait si justement le cardinal Amette ; tous les travailleurs en sentent l'urgente nécessité, et c'est pourquoi vous venez au Syndicat, dont le programme préconise les moyens justes pour l'amélioration du sort des travailleurs. Isolées, nous ne pouvions rien, au contraire, associées, nous devenons une force, dont nous avons, bien des fois déjà, constaté la puissance.

Reconnaissons le travail fait par notre Syndicat, les résultats atteints, et comprenons mieux encore son importance, l'importance qu'il y a pour chacune à ouvrir davantage son intelligence, aux vraies idées syndicales, d'en persuader son esprit, même je dirais, d'y donner son cœur pour s'en faire l'apôtre autour d'elle, par un ardent et intelligent prosélytisme.

Pour entraîner dans l'erreur, pour pro-

pagier la diffusion de fausses doctrines sociales, il est, à l'heure actuelle, tant d'efforts poursuivis, de procédés et de méthodes savamment combinés ; ayons la volonté énergique d'agir pour le bien, comme d'autres le font pour le mal. Et comment y arriver ? Pour cela, il est nécessaire et bon de le redire, il ne suffit pas d'être syndiquée de nom, mais il faut remplir fidèlement ses obligations. Assister ponctuellement, mais en spectatrice, aux réunions, payer régulièrement sa cotisation, c'est quelque chose sans doute, mais ce n'est pas assez : il faut prendre une part plus active à la vie syndicale. Il faut savoir au besoin rendre service, faire une démarche, ne jamais craindre sa peine.

Soyons avides aussi de profiter des moyens que le Syndicat nous procure, pour développer notre formation professionnelle et sociale.

Les cours professionnels assureront notre valeur technique ; les cercles d'études, avec leurs sujets variés et leurs discussions du plus haut intérêt, ouvriront des horizons nouveaux à nos intelligences.

Une participation active, dévouée, éclairée, à la vie syndicale, décuple la valeur de la travailleuse. Elle n'est plus une unité quelconque dans la masse, elle prend rang, du fait de sa vie syndicale intense, parmi l'élite, « l'élite, ce bataillon de choix dévoué à une noble cause, et cherchant à entraîner les autres dans la route du bien. » Faire partie de cette élite, voilà la noble ambition qui doit être au cœur de toute syndiquée.

Cercle d'études

Le dimanche 12 octobre, nous avons recommencé nos cercles d'études.

Sous la présidence de M. le chanoine Ménard et devant une assistance toujours croissante, Mlle R. Croué, la sympathique présidente du Cercle d'Etudes, nous a exposé ses idées sur « l'Apprentissage ».

L'Apprentissage, dit-elle, est un des grands problèmes sociaux qui ont reçu le nom de crises, tant on s'en inquiète et on s'en préoccupe. Le nombre des bons ouvriers comme des bonnes ouvrières, diminue de plus en plus ; celui des jeunes gens et des jeunes filles sans profession déterminée, augmente tous les jours. Une des principales causes de ce déclin est le développement du machinisme. La machine tue le métier. Le travail ne fait plus appel aux qualités personnelles de l'homme, à son habileté manuelle, et à ses connaissances techniques ; le rôle de l'ouvrier se réduit donc à celui d'un simple manœuvre. Il y avait en France, en 1815, quinze machines à vapeur ; en 1830, il y en avait six cents. A partir de ce moment, le travail tendit à prendre une place plus importante et, dès lors, se produisit la crise de l'apprentissage à laquelle la loi française de 1851 avait pour but le remède.

La machine impose la division du travail à l'infini. Il n'est plus besoin de savoir faire un objet tout entier, mais seulement une partie d'objet, ce qui peut s'apprendre vite en quelques jours. Dans l'industrie moderne, la machine spécialise l'ouvrier. Par un travail facile et immédiatement rémunérateur, elle tente l'ouvrier sans qu'il s'en rende compte, malgré les belles apparences du début, il ne sera toujours qu'un manœuvre spécialisé, dépendant de son outil et non pas maître de son outil. Mais, s'il est un fait que la machine règne, elle ne peut exister dans toutes les industries. Il en est un bon nombre qui font largement appel à l'habileté manuelle et à la science professionnelle de l'ouvrier. C'est le cas des industries d'art, de luxe, etc...

Le déclin de l'apprentissage vient aussi de la faute des mères de famille, des fillettes elles-mêmes, des maîtresses d'école, des patronnes, des ouvrières. Les unes sont tentées par un gain immédiat, les autres reculent devant l'effort de longues années d'apprentissage. Le reproche adressé aux maîtresses d'école est de ne pas guider leurs élèves vers les professions manuelles si utiles pour la femme mariée qui reste à son foyer.

Il y a, pour décourager également de l'apprentissage, le patron qui veut obtenir un rendement immédiat de ses apprentis et ne s'occupe pas assez de leur formation ; les ouvrières qui ne s'occupent pas de l'apprentie, la laissent à elle-même sans se

Toutes Applications de l'Electricité

ANCIENNE MAISON MAILLARD

Armand TOUVERON

SUCESSEUR

15, Rue des Arts (actuellement rue Jean-Jaurès)

→ Téléphone 25.90 ←

Lumière - Force - Sonnerie - Téléphone

Grand choix de Lustrerie

Remise 5 0/0 aux membres des Syndicats sur présentation de leur Carte.

soucier de chercher à ouvrir son intelligence, à l'intéresser point par point sur ce qui est l'A. B. C. du métier. Il y a dans n'importe quel état des difficultés, des améliorations, des points techniques connus seulement par celui qui en a fait l'expérience, tous les jours depuis de longues années.

On ne saurait trop recommander le discernement attentif avec lequel il faut choisir non pas seulement la profession, mais tout autant et même davantage, la maison où l'enfant est placé pour la première fois. C'est dans le premier atelier que se prennent, souvent pour la vie, les habitudes bonnes ou mauvaises.

De nos jours, les conditions de travail et la réglementation de l'apprentissage se sont sensiblement améliorés. Il a été établi des contrats d'apprentissage. En Suisse, la loi sur l'apprentissage est formelle et parfaitement observée. En un mot, elle demande au patron de mettre tout en œuvre pour faire de son apprenti une valeur professionnelle et sociale.

Souhaitons qu'en France, par des lois et des principes sérieux, on relève l'apprentissage au moyen d'initiatives généreuses afin qu'il y ait de bons et de bonnes apprenties.

Cours professionnels

Les cours professionnels ont repris le 13 octobre.

Voici le programme de ces cours pour l'année 1924-1925 :

Comptabilité. — Première année : lundi et jeudi, de 19 à 20 heures ; deuxième année : mercredi, de 19 à 20 heures.

Français. — Première année : mardi et vendredi, de 19 à 20 heures ; deuxième année : jeudi, de 19 à 20 heures.

Anglais. — Lundi et mercredi.

Sténo-Dactylo. — Première année : lundi et samedi, de 19 à 20 h. 1/2 ; deuxième année : mercredi, de 19 à 20 h. 1/2.

Mode. — Lundi et vendredi, de 19 à 20 heures.

Coupe. — Le samedi, de 17 à 18 h. 1/2.

Des diplômes et des prix seront décernés en fin d'année aux élèves qui auront mérité des récompenses.

FAMILLE SYNDICALE

MARIAGE

Le mariage de Mlle Anne-Marie Hillereau, avec M. Henri Paillat, a été célébré le 21 octobre, à 10 heures, en la basilique Saint-Donatien.

Nos félicitations et nos vœux de bonheur.

NECROLOGIE

Nous apprenons avec douleur la mort d'une de nos chères amies syndiquées, Mlle Emma Ciret (section de Chantenay), décédée à l'âge de 20 ans. Trois messes seront dites à son intention, église Saint-Martin, à une date ultérieure.

Nous la recommandons aux prières de toutes.

Syndicat de l'Aiguille

CONFERENCE DU BARON DE NERVO

Dimanche 12 octobre

C'est dans la salle des Syndicats, rue de Bel-Air, qu'eut lieu la conférence annoncée, faite par M. de Nervo.

Après nous avoir fait un tableau très attrayant de son séjour à la Baule, où il eut le bonheur de rencontrer une personne dévouée de notre groupement syndical, il nous dit qu'il voulait essayer de faire du bien parmi les jeunes filles de notre époque, qui, depuis la guerre, sont obligées de rester volontairement célibataires. La femme, étant faite pour le mariage, demande à être encouragée pour qu'elle devienne une apôtre de dévouement.

Aussi faut-il, dès l'enfance, lui faire comprendre le rôle qu'elle aura à remplir dans la société ; en lui montrant l'orientation qu'elle devra prendre, en développant ses goûts, ses aptitudes, en lui donnant l'enseignement ménager, qui la formera à devenir une bonne ménagère et mère de famille.

De grands instituts sont fondés à Paris, afin de diriger l'enfant à cet effet. Il y a

CHAUSSURES LEGENDRE

20, Rue Contrescarpe - NANTES

Le plus grand Choix
La meilleure Qualité
Luxe et Classique

REMISE A MM. LES MEMBRES DU SYNDICAT CHRÉTIEN

le « Jardin d'enfants », qui a pour but de faire jouer l'enfant intelligemment en faisant passer sous les yeux des tableaux instructifs et moraux, ce qui permet de développer ses facultés et de voir vers quelle carrière l'enfant tend à se destiner.

L'hygiène visant la santé de l'enfant, y est très observée. Il existe des écoles bien organisées possédant des classes spéciales pour l'orientation professionnelle, par exemple selon le plan suivant :

- 1^{re} classe : Pliage des layettes, confection des paquets.
- 2^e classe : Pansements, soins à apporter
- 3^e classe : Canevas et tapisserie ;
- 4^e classe : Couture, confection des robes ;
- 5^e classe : Cuisine et repassage.

Dans un institut de Saint-Denis, un professeur soucieux de l'orientation professionnelle de ses élèves, leur impose, une fois par semaine, au cours de la journée, une dictée, composition, rédaction, ayant trait à l'enseignement ménager.

Il est nécessaire de trouver dans ces centres d'orientation, un ou plusieurs « conseillers de vocation », car pour bien connaître l'enfant, pour décider d'une profession commerciale, intellectuelle ou morale, il faut un œil vigilant qui l'observe, un ami qui provoque une confiance et prévienne les parents afin qu'ils veillent au choix d'un métier, qu'ils aient la prudence d'indiquer une profession pas trop encombrée, pour éviter les chômages.

Veillez aussi à ce que l'enfant, en sortant de l'école, ne redevienne pas un ignorant, qu'il sache développer, en continuant de travailler, ses études aux différentes périodes de son existence.

Que nos jeunes ouvrières deviennent des femmes d'actions et d'énergie. « La femme, dit M. de Nervo, doit être à son foyer, élevant ses enfants et leur donnant une bonne éducation, s'ingéniant aussi pour entretenir un intérieur agréable à son mari, et lui préparer des repas substantiels dont il a besoin.

De vifs applaudissements terminèrent la séance et l'on invita M. de Nervo à revenir nous instruire et nous montrer les devoirs que demandent de nous la famille et le foyer de qui dépend l'avenir du pays.

SÉANCE DE CINÉMA

du dimanche 19 octobre 1924

Comment ne pas remercier le très dévoué M. l'abbé Lefeuve, qui, chaque année, nous donne le plaisir de goûter les joies du cinéma instructif et moral.

La salle des fêtes du Syndicat, rue de Bel-Air, est toujours trop petite pour contenir la foule des familles des syndiqués qui apportent la joie et l'entrain, nécessaire à des réunions comme celles-ci.

Le drame de fond « Mon P'tit », nous fit passer quelques moments d'angoisse, mais l'humilité succéda aux pleurs en voyant la scène comique du « Placier tenace ».

Pendant l'entr'acte, une quête fut faite au profit des Syndicats chrétiens. Des chants frais et joyeux, exécutés par des jeunes filles d'un patronage de la ville, entraînent la salle entière à chanter une gentille ronde bretonne.

Enfin, il nous reste à féliciter les organisateurs, et surtout notre aimable collaborateur, dont le zèle pour notre groupement, est au-dessus de tout éloge.

Que ces agréables fêtes nous unissent, avec encore plus de fidélité à nos dévouées présidentes, ainsi qu'aux membres du bureau, qui ne cherchent que le développement de notre mouvement syndical.

L'union entre travailleurs chrétiens devient à l'heure présente un devoir dont la nécessité s'impose de plus en plus. Soyons des propagandistes dignes de leur chef, dont le dévouement ne se départit jamais un seul instant.

SAINT-NAZAIRE

Conférence de M^{lle} DANGUY

Le dimanche 19 octobre, dans la salle des fêtes du patronage Saint-Joseph, avait lieu, sur la demande des Syndicats de Dames

CRÉDIT NANTAIS

ANOM^e M^{me} JULES ROUSSELOT & C^{ie}
Société Anonyme au Capital de 20.000.000 de Francs
Rue Lafayette, 18 - NANTES

TÉLÉPHONE : 5.07 - 16.86 - 21.50

SUCCURSALES : QUIMPER, BREST, LORIENT

BUREAUX : CARHAIX, CHATEAULIN, CONCARNEAU, DOUARNENEZ,

PONT-L'ABBÉ, QUIMPERLÉ, SAINT-POL-DE-LÉON

Compte Postal : NANTES N° 200 - Adr. Télégr. : CRÉDINANTAIS NANTES
Registre du Commerce : NANTES n° 129 B

Le Crédit Nantais fait toutes les Opérations de Banque

Employées et Ouvrières, la Conférence annoncée, faite par Mlle Danguy.

Dans notre prochain numéro, nous rendrons compte de cette magnifique conférence qui avait attiré un public nombreux et sympathique.

L'Artisanat et l'Agriculture

Allons-nous assister à la renaissance de l'artisanat ? On s'en occupe, tout au moins, avec persévérance et méthode.

Chambres des métiers, Fédération générale de l'artisanat, grandes Unions industrielles créent des cours d'apprentis et convient le public à des Expositions de leurs travaux. La Direction de l'Enseignement technique, en conformité avec la loi Astier, seconde ces tentatives et répartit les subside votés par le Parlement, auxquels viennent s'ajouter ceux que consentent Chambres de commerce, Villes et Départements. Notons encore l'heureuse tendance dont commencent à faire preuve quelques Syndicats vers l'organisation de l'apprentissage.

De telles initiatives sont nées de la pénurie trop certaine d'ouvriers qualifiés. L'engouement pour les fonctions administratives, publiques ou privées, a provoqué le dédain du métier.

Comment ne s'aperçut-on pas plus tôt que méconnaître la noblesse du travail manuel, c'est porter atteinte à la dignité de l'individu, qui ne se trouve jamais mieux assurée que par la perfection des produits dus à son habileté professionnelle en même temps que sa liberté s'en accroît ?

Ne nous dissimulons pas, toutefois, le triple caractère de la question de l'artisanat. La directive générale consiste à remettre en honneur le travail manuel. Il faut aussi considérer le métier sous ses divers aspects, dans la variété de ses buts utiles, et ne pas négliger la conviction raisonnée qui détermine les vocations. En un pays essentiellement agricole comme le nôtre, cette conviction doit notamment s'exercer en faveur du maintien de la terre.

A ce propos, il paraît intéressant d'enregistrer que, lors de l'un de leur dernier Congrès, les Directeurs et Directrices d'Écoles de la Seine ont résolu d'orienter leurs élèves vers l'artisanat. C'est dans le même sens que s'étaient prononcés, d'abord le Congrès de l'artisanat qui eut lieu à Strasbourg, en 1921, puis la Société des Ingénieurs civils, après un débat où la documentation et l'esprit pratique rivalisèrent de précision et d'éclat.

Mais il convient de compléter la décision susdite en rappelant celle prise précédemment par le Congrès des Directeurs et Directrices d'Écoles de France. Après avoir entendu et discuté un très remarquable rapport, ces maîtres s'étaient déclarés, à l'unanimité, prêts à conseiller aux écoliers ruraux de continuer le travail de leurs familles, et aux écoliers urbains d'apprendre un métier manuel. Bravo pour cet appel à la conviction raisonnée !

Mais ne vous semble-t-il pas que la solution du problème réside dans la conjonction des deux points de vue ? On peut croire plus rationnel, en effet, d'orienter les écoliers urbains vers le travail manuel et les écoliers ruraux vers le labour aux champs. Seulement, à mon sens, ce serait une erreur de se cantonner dans un compartimentage trop exclusif.

Pas besoin d'insister sur la nécessité de maintenir à la culture le plus grand nombre possible d'enfants d'agriculteurs. Cependant, on aurait tort d'oublier que nos cultivateurs éprouvent de multiples difficultés qu'ils ne peuvent surmonter, qu'en

H. LANGLOIS

Fabricant - Bijoutier - Joaillier

19, Rue de la Marne - NANTES
HORLOGERIE - ORFÈVRE

REMISE 10% AUX MEMBRES DU SYNDICAT

LIBRAIRIE-PAPETERIE
Impressions en tous Genres

M. GOUTHIERRE

Place Saint-Clair - NANTES

Remise 5% aux Syndiqués - Polygraphie M.R.G. - Circulaires

ayant recours à des artisans urbains, ce qui augmente leurs frais d'exploitation et leur cause des pertes de temps.

Au vrai, il est indiqué de poursuivre la renaissance de l'artisanat à la campagne comme celle d'un précieux auxiliaire de l'agriculture, et, cela va sans dire, dans la proportion des besoins à satisfaire.

Il y a, parmi les ruraux, de futurs ouvriers qualifiés dont la vocation peut être scientifiquement distinguée. La certitude de leur collaboration incitera beaucoup de camarades à ne pas désertir le libre travail de la charrue nourricière et rémunératrice, vraie richesse de la France, pour celui des fonctions bureaucratiques dont le rond-de-cuir est le symbole.

Arrêtons le pullulement des charançons du budget.

L. N.

Corruption des Employés

En lisant ce titre, nombre d'employés éprouveront un sentiment de... surprise : rassurez-vous, chers camarades, le signataire de cet article n'a pas la prétention de traiter, en moraliste, un sujet comme celui que vous pouvez concevoir ; mais une loi du 16 février 1919, ignorée de la plupart d'entre nous, mérite d'appeler notre attention ; elle peut, en effet, nous atteindre par ses sanctions, quoique nous ne croyions pas avoir à en subir les conséquences.

Cette loi édicte des peines applicables à la corruption des employés de commerce et de l'industrie : elle a été votée lorsqu'après l'armistice on a constaté que pour obtenir le transport de marchandises on corrompait, par des rémunérations occultes souvent très élevées, les employés dispensateurs de ces moyens de transport, empêchant ainsi la régularité du service.

Comme toute loi de circonstance, elle est vouée à tomber en désuétude ; néanmoins elle permet, actuellement, de punir d'un emprisonnement d'un an à trois ans et d'une amende de 500 à 3.000 francs, ou de l'une des deux peines seulement, tout commis, employé ou préposé, salarié ou rémunéré, sous une forme quelconque, d'un commerçant ou d'un industriel qui aura, soit directement, soit par personne interposée, à l'insu et sans le consentement de son patron, soit sollicité ou agréé des offres ou promesses, soit sollicité ou requis des dons, présents, commissions, escomptes ou primes, pour faire un acte de son emploi ou s'abstenir de faire un acte que son devoir lui commandait de faire !

Le corrupteur encourt les mêmes peines et est en outre passible de l'interdiction, pendant une période de 5 à 10 ans, des droits civils, civiques et de famille.

Le projet du gouvernement prévoyait deux conditions : 1^o que l'acte délictueux eût été commis à l'insu du patron ; 2^o qu'il eût causé au patron un préjudice.

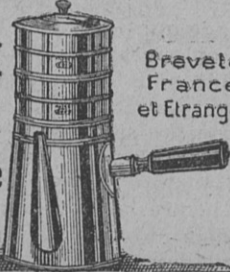
La Chambre des députés supprima, sans discussion, la seconde condition et le projet, ainsi modifié, fut voté par le Sénat.

Certes une conscience scrupuleuse approuvera totalement le principe de cette loi, mais l'élasticité du texte ne permet-elle pas d'atteindre un grand nombre d'employés foncièrement honnêtes, et à notre époque, ne doit-on pas tenir compte des

POUR VOTRE CAFÉ
servez vous du

Cof's

DOUBLE
FILTRE
Interchangeable



Breveté
France
et Étranger

25% D'ÉCONOMIE

POUR RECEVOIR FRANCO LA NOTICE EXPLICATIVE
ÉCRIRE À M. PINARD & FILS, 2^{me}, RUE RICHER - NANTES

R. C. Nantes 410 B

usages établies ? En effet, est-il délictueux de recevoir, sans prévenir son patron, une gracieuseté d'un fournisseur désireux d'entretenir des relations agréables avec le personnel de ses clients ? Il est d'usage courant, au jour de l'an, de faire des cadeaux, même en espèces, à des employés ; d'ailleurs, dans certains commerces, ceux qui n'agiraient pas ainsi seraient supplantés par des concurrents moins scrupuleux et la loi est inapplicable dans la plupart des cas par suite du manque de preuves.

Cette loi, pourtant, a été appliquée à plusieurs reprises : il y a lieu, entre autres, de citer un jugement du Tribunal correctionnel de la Seine, 11^e Chambre, rendu le 22 octobre 1922, concernant M. V..., employé depuis plus de trente ans à la maison K... comme chef de service des bronzes, chargé de faire directement des commandes aux fournisseurs. C'est ainsi qu'il entra en relations notamment avec un sieur D..., fondeur en cuivre, en juin 1920.

Depuis décembre de la même année D... payait à V... une commission de 5 0/0 sur toutes les commandes que celui-ci faisait au nom de la maison K... L'employé reçut ainsi une somme d'environ trois cents francs.

A la suite d'une plainte, l'affaire vint devant le Tribunal correctionnel et l'employé a été condamné à un an de prison avec sursis et à 1.000 francs d'amende. Au fournisseur D... le Tribunal a infligé un an de prison avec sursis et 3.000 francs d'amende.

Le Tribunal n'a pas tenu compte des explications des inculpés qui ont prétendu ignorer qu'ils commettaient un acte répréhensible et que de plus le patron n'avait pas été lésé, la marchandise fournie ayant été irréprochable et à un prix de 1 fr. 25 par kilogramme inférieur à celui pratiqué par les deux autres fournisseurs de la maison.

On voit qu'ici la loi, contrairement à ce qui existe en général, est plus stricte que les obligations de conscience. La bonne foi et l'honnêteté foncière ne suffisent pas pour qu'on soit sûr d'y échapper. Telles pratiques couramment acceptées pendant longtemps peuvent au gré d'un caprice exposer brusquement à des poursuites.

Ainsi, chers camarades, soyons très circonspects dans nos relations avec les fournisseurs des maisons qui nous emploient ; la loi du 16 février 1919 est une véritable épée de Damoclès suspendue sur nos situations ; si notre emploi nous permet de constater des infractions aux règles qu'elle pose, il est de notre devoir de prévenir nos patrons et collègues des sanctions auxquelles les soumet une loi qui est un instrument dangereux de guerre commerciale et dont on ne peut que souhaiter l'abrogation ou la modification dans un sens plus précis.

Ch. Müller.

Le Gérant : GUSTAVE PRESSENSE.

Maison LEGLAS-MAURICE

LEGLAS-MAURICE & JAMIN

SUCCESSIONS

Téléph. 4.81 - 9 & 11, Rue de Briord, NANTES - Téléph. 4.81

MEUBLES DE LUXE - MEUBLES A BON MARCHÉ - RIDEAUX - LITERIE - TAPIS

Manufacture au Mont-Goguet